

États financiers intermédiaires (non audité) du

**Fonds de revenu d'actions
Lysander-Crusader**

Pour les semestres clos les 30 juin 2016 et 2015



Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

FONDS DE REVENU D' ACTIONS LYSANDER-CRUSADER

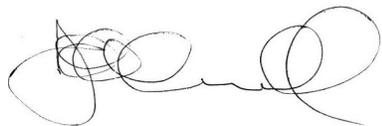
Table des matières	Page
États de la situation financière	1
États du résultat global.....	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.....	3-4
Tableaux des flux de trésorerie.....	5
Annexe du portefeuille	6
Notes annexes	7-16

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

États intermédiaires de la situation financière (non audité)

Aux	30 juin 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Actifs		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	5 225 857	3 696 980
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 949	1 162 686
Dividendes à recevoir	22 649	13 818
Remboursements à recevoir	11 293	43 637
Total de l'actif	5 288 748	4 917 121
Passifs		
Charges à payer	10 166	8 115
Total du passif	10 166	8 115
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 278 582	4 909 006
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	94 391	66 373
Série F	2 289 655	1 989 984
Série O	2 894 536	2 852 649
Total de l'actif net	5 278 582	4 909 006
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	8 156	5 743
Série F	201 463	175 571
Série O	250 289	247 557
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	11,57	11,56
Série F	11,37	11,33
Série O	11,56	11,52
*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût	4 705 370	3 416 295

Au nom de Lysander Funds Limited, à titre de gestionnaire et de fiduciaire,



Administrateur



Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

États intermédiaires du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2016 \$	30 juin 2015 \$
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	2 612	568
Revenu de dividendes	105 448	84 172
Profit (perte) réalisé(e) et latent(e) sur les placements		
(Perte nette) profit net réalisé(e) sur les placements vendus	(242 190)	57 457
(Perte nette) de change réalisée	(303)	–
Variation de la (moins-value) plus-value latente des devises	(782)	165
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	257 341	(169 728)
	122 126	(27 366)
Charges		
Coûts de transaction	17 539	8 674
Frais de gestion	12 286	5 780
Frais d'administration du Fonds	7 323	1 400
Frais de dépôt	6 890	6 853
Honoraires d'audit	2 850	28 687
Frais de garde	1 653	1 102
Frais juridiques	215	101
Frais liés au comité d'examen indépendant	54	31
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	34	19
Frais bancaires	15	–
Frais généraux	–	10
	48 859	52 657
Remboursement des charges	(11 293)	(31 807)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	84 560	(48 216)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	1 518	(2 291)
Série F	31 482	(6 390)
Série O	51 560	(39 535)
	84 560	(48 216)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	0,22	(0,99)
Série F	0,17	(0,08)
Série O	0,21	(0,16)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

États intermédiaires de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2016 \$	30 juin 2015 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	4 909 006	3 289 883
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	84 560	(48 216)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(62 205)	(54 081)
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(1 869)	(568)
	(64 074)	(54 649)
Opérations sur les parts rachetables :		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	26 500	66 235
Série F	270 000	556 954
	296 500	623 189
Coût des parts rachetées		
Série O	(9 673)	(9 613)
	(9 673)	(9 613)
Distributions réinvesties		
Série A	570	829
Série F	20 869	10 479
Série O	40 824	43 341
	62 263	54 649
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	369 576	565 360
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	5 278 582	3 855 243
Série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	66 373	1 219
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 518	(2 291)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(483)	(828)
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(87)	(1)
	(570)	(829)
Opérations sur les parts rachetables :		
Produit de l'émission de parts rachetables	26 500	66 235
Distributions réinvesties	570	829
	27 070	67 064
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	28 018	63 944
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	94 391	65 163

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

États intermédiaires de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2016	30 juin 2015
Série F	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	1 989 984	458 196
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	31 482	(6 390)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(20 898)	(9 912)
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(1 782)	(567)
	(22 680)	(10 479)
Opérations sur les parts rachetables :		
Produit de l'émission de parts rachetables	270 000	556 954
Distributions réinvesties	20 869	10 479
	290 869	567 433
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	299 671	550 564
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	2 289 655	1 008 760
Série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	2 852 649	2 830 468
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	51 560	(39 535)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(40 824)	(43 341)
	(40 824)	(43 341)
Opérations sur les parts rachetables :		
Coût des parts rachetées	(9 673)	(9 613)
Distributions réinvesties	40 824	43 341
	31 151	33 728
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	41 887	(49 148)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	2 894 536	2 781 320

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2016 \$	30 juin 2015 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	84 560	(48 216)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(793)	–
Perte (profit) réalisé(e) à la vente de placements	242 190	(57 457)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(239 801)	178 402
Variation de la moins-value latente des devises	782	–
Achat de placements	(4 614 353)	(2 473 321)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	3 083 087	1 902 324
Remboursements à recevoir	32 344	(26 821)
Charges à payer	2 051	4 942
Intérêts et dividendes courus	(8 831)	(2 833)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	(1 418 764)	(522 980)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(1 811)	–
Produit de l'émission de parts rachetables	296 500	623 189
Montants payés au rachat de parts rachetables	(9 673)	(9 613)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	285 016	613 576
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	11	–
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(1 133 748)	90 596
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, au début	1 162 686	15 067
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	28 949	105 663

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Annexe intermédiaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2016

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Obligations (0,01 %)		
300 Constellation Software Inc., obligations à 8.5%, coupon 31 mars 2040	345	335
	345	335
Actions canadiennes (98,99 %)		
18 540 Agellan Commercial Real Estate Investment Trust	175 447	194 485
6 490 Alaris Royalty	152 903	186 068
2 860 Banque de Nouvelle-Écosse	162 525	181 067
6 110 Brookfield Property Partners LP	154 742	177 495
4 050 Can Real Estate Invest Trust	183 927	195 615
1 840 Banque Canadienne Impériale de Commerce	171 399	178 554
19 060 Chesswood Group Ltd.	193 640	190 791
360 Constellation Software	90 608	180 004
10 060 Evertz Technologies Limited	171 810	184 098
5 980 Exchange Income Corp	149 565	186 695
4 850 Granite Real Estate Investment Trust	180 230	187 938
10 440 Les Aliments High Liner Inc.	150 368	196 794
8 660 H&R REIT	167 407	194 937
3 650 Banque Laurentienne du Canada	172 650	176 076
10 180 Société Financière Manuvie	189 319	179 881
12 920 La société hypothécaire MCAN	174 949	186 694
10 210 Milestone Apartments	138 318	192 867
19 510 NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	181 837	195 685
37 600 Pure Industrial REIT	168 088	193 640
25 830 Pure Multi-Family REIT LP	182 211	194 758
32 580 Rogers Sugar Inc.	161 047	192 548
2 400 Banque Royale du Canada	172 510	183 216
24 560 Slate Office REIT	195 571	186 901
4 270 Financière Sun Life	156 155	181 219
3 330 Banque Toronto Dominion	187 023	184 748
10 020 Transcontinental Inc.	142 608	175 450
7 560 Whistler Blackcomb Holdings	196 051	181 440
20 720 ZCL Composites Inc.	182 117	185 858
	4 705 370	5 225 857
Total du portefeuille (99,00 %)	4 705 370	5 225 857
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,55 %)		28 949
Autres actifs moins les passifs (0,45 %)		23 776
Actif net		5 278 582

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes au 30 juin 2016 (non audité)

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 100 York Boulevard, Suite 501, Richmond Hill (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs. Se reporter à la section a) des notes annexes propres au Fonds.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers semi-annuels ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire* et ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être fournies dans les états financiers annuels. Les présents états financiers devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels et aux notes complémentaires du Fonds.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer/recevoir à des courtiers en placement, les montants à payer/recevoir relativement aux contrats de change à terme et les charges à payer. Les intérêts courus sont désignés à titre de prêts et créances et présentés au coût amorti. Les charges à payer sont désignées à titre de passifs financiers et présentées au coût amorti. En raison de la nature à court terme de ces actifs et de ces passifs financiers, leur valeur comptable s'approche de la juste valeur.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale, soit à la date de transaction. Le Fonds classe son placement dans les titres de créance, les titres de participation et les dérivés à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de leur établissement, ces actifs et passifs financiers sont détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Tous les dérivés sont également inclus dans cette catégorie. Le Fonds ne classe aucun dérivé à titre de couverture dans une relation de couverture.

Les actifs ou passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur établissement sont ceux qui sont gérés et dont la performance est évaluée d'après la méthode de juste valeur conformément à la stratégie de placement du Fonds, telle qu'elle est documentée dans son prospectus simplifié, et l'information liée à ces actifs et passifs financiers est évaluée par la direction du Fonds d'après la juste valeur et d'autres informations financières pertinentes. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les parts rachetables, sont évalués au coût amorti.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes au 30 juin 2016 (non audité)

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations. La hiérarchie se compose des niveaux ci-dessous (se reporter à la section e) des notes annexes propres au Fonds pour des renseignements sur la hiérarchie de la juste valeur).

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (tels que des dérivés et des titres cotés en Bourse) est fondée sur les cours de clôture à la fin de l'exercice. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine le prix situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent la comparaison avec des opérations récentes conclues dans des conditions normales de concurrence, l'utilisation de modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché en optimisant l'utilisation des données de marché et en se fiant le moins possible aux données spécifiques à l'entité.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de la distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de la distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à échéance ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes au 30 juin 2016 (non audité)

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net (la perte nette) réalisé(e) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues, auquel cas les profits et les pertes réalisés sont équivalents à la prime reçue en plus des profits ou des pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, la direction doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où elles sont apportées si elles ne touchent que cette période ou au cours de la période où elles surviennent et de toute période ultérieure visée par les modifications si ces dernières touchent à la fois la période considérée et des périodes ultérieures.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de chaque Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les revenus et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes au 30 juin 2016 (non audité)

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie d'investissement à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). Le Fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers. Se reporter à la section h) des notes annexes propres au Fonds.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque trimestre ou chaque mois (veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds) et des distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, la direction se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, la direction a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie au moyen de sources de prix du marché réputées fiables (comme des agences d'évaluation) ou des prix indicatifs de teneurs de marché. Les cours non officiels obtenus des sources de prix peuvent être indicatifs et non exécutoires.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si l'activité du Fonds consiste ou non à investir sur la base d'un rendement global dans le but d'appliquer l'option de la juste valeur aux actifs financiers conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Parmi les jugements les plus importants, il faut déterminer quels placements sont détenus à des fins de transaction et si ceux qui ne le sont pas peuvent être classés comme initialement à la juste valeur.

Modifications futures des normes comptables

IFRS 9, *Instruments financiers* :

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, norme publiée pour la première fois en novembre 2009 qui réunit les étapes de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture qui composent le projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 établit une approche basée sur les principes pour le classement des actifs financiers, en fonction du modèle économique d'une entité et de la nature des flux de trésorerie de l'actif. La norme présente un modèle de dépréciation prospectif des actifs financiers qui pourra s'appliquer à tous les instruments financiers assujétis à la comptabilisation de la dépréciation et qui nécessitera la comptabilisation, en temps plus opportun, des pertes de crédit attendues. Enfin, la norme introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser la comptabilisation des relations de couverture avec la gestion du risque. IFRS 9 entrera en vigueur pour le Fonds le 1^{er} janvier 2018. Le Fonds détermine actuellement l'incidence des modifications sur les états financiers.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes au 30 juin 2016 (non audité)

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais du comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, les frais de communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A ou de série A5 rachetables, le cas échéant. Se reporter à la section b) des notes annexes propres au Fonds.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative. Se reporter à la section c) des notes annexes propres au Fonds.

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie les services de gestion de placements et fournit tous les services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion, tel qu'il est expliqué à la section d) des notes annexes propres au Fonds.

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des honoraires de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,50 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,75 % pour les parts de série F, en fonction de la valeur liquidative de chaque série. Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts de série A et de série F qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds. Se reporter à la section d) des notes annexes propres au Fonds pour des renseignements sur les autres transactions entre parties liées.

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur, qui figure à la section e) des notes annexes propres au Fonds, présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015. Les instruments financiers du Fonds classés par catégorie se trouvent à la section f) des notes annexes propres au Fonds.

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes au 30 juin 2016 (non audité)

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en instruments de créance, comme les obligations. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties. Se reporter à la section g) des notes annexes propres au Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts au comptant. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins. Se reporter à la section g) des notes annexes propres au Fonds.

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et s'assure que la durée du portefeuille se situe à l'intérieur des limites précisées dans les politiques et dans les objectifs de placement du Fonds. En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important. Se reporter à la section g) des notes annexes propres au Fonds.

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme, au besoin. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important. Se reporter à la section g) des notes annexes propres au Fonds.

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de participation. En pratique, les résultats réels différeront de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important. Se reporter à la section g) des notes annexes propres au Fonds.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes propres au Fonds au 30 juin 2016 (non audité)

a) Constitution du Fonds

Le Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 31 juillet 2012 (la « déclaration de fiducie »).

Le Fonds a commencé à offrir des parts de série A, de série F et de série O en vertu d'une dispense de prospectus le 31 juillet 2012. Le 30 décembre 2014, le Fonds est devenu un émetteur assujéti et son nom a changé pour devenir le Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader.

L'objectif de placement du Fonds consiste à obtenir un revenu et à procurer une croissance du capital à long terme au moyen d'un portefeuille diversifié (le « portefeuille ») composé principalement de titres de capitaux propres; toutefois, d'autres types de titres produisant un revenu assimilables à des actions, des titres de créance et des titres du marché monétaire peuvent servir à atteindre son objectif.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds est Crusader Asset Management Inc (le « gestionnaire de portefeuille »).

b) Frais de service

Les frais de service ne peuvent dépasser 1,0 % pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

c) Émission et rachat de parts

Au cours des périodes closes les 30 juin 2016 et 2015, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

	Série A	
	30 juin 2016	30 juin 2015
Parts en circulation, au début	5 743	102
Émission de parts rachetables	2 363	5 525
Rachat de parts rachetables	–	–
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	50	71
Parts en circulation, à la fin	8 156	5 698

	Série F	
	30 juin 2016	30 juin 2015
Parts en circulation, au début	175 571	39 265
Émission de parts rachetables	24 014	48 869
Rachat de parts rachetables	–	–
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	1 878	908
Parts en circulation, à la fin	201 463	89 042

	Série O	
	30 juin 2016	30 juin 2015
Parts en circulation, au début	247 557	240 635
Émission de parts rachetables	–	–
Rachat de parts rachetables	(889)	(832)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	3 621	3 734
Parts en circulation, à la fin	250 289	243 537

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes propres au Fonds au 30 juin 2016 (non audité)

d) Transactions entre parties liées

Au 30 juin 2016, les actionnaires du gestionnaire et du gestionnaire de portefeuille, ainsi que certains membres de la famille immédiate et employés de ces actionnaires, détenaient une participation de 77,4 % dans le Fonds (98,2 % au 31 décembre 2015).

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 2,0 % pour les parts de série A et jusqu'à 1,0 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Le gestionnaire a versé 9 450 \$ (30 juin 2015 – 6 735 \$) au gestionnaire de portefeuille pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 30 juin 2016, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 4 920 \$ (4 771 \$ au 31 décembre 2015).

e) Hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, selon une hiérarchie de la juste valeur présentée à la note 3, au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015 :

	Actifs financiers à la juste valeur au 30 juin 2016			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Placements				
Titres de participation	5 225 522	–	–	5 225 522
Titres à revenu fixe	335	–	–	335
	5 225 857	–	–	5 225 857

	Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Placements				
Titres de participation	3 331 158	362 151	–	3 693 309
Titres à revenu fixe	3 671	–	–	3 671
	3 334 829	362 151	–	3 696 980

f) Instruments financiers par catégorie

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2016 :

Actifs	Actifs financiers initialement à la juste valeur par le biais du résultat net		Prêts et créances (\$)	Total (\$)
		(\$)		
- Titres de participation		5 225 522	–	5 225 522
- Titres à revenu fixe		335	–	335
- Trésorerie et équivalents de trésorerie		–	28 949	28 949
- Remboursements à recevoir		–	11 293	11 293
- Dividendes à recevoir		–	22 649	22 649
Total		5 225 857	62 891	5 288 748

Passifs	Passifs financiers initialement à la juste valeur par le biais du résultat net		Autres passifs financiers (\$)	Total (\$)
		(\$)		
- Charges à payer		–	10 166	10 166
Total		–	10 166	10 166

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes propres au Fonds au 30 juin 2016 (non audité)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2015 :

Actifs	Actifs financiers initialement à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)	Prêts et créances (\$)	Total (\$)
- Titres de participation	3 693 309	–	3 693 309
- Titres à revenu fixe	3 671	–	3 671
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	1 162 686	1 162 686
- Remboursements à recevoir	–	43 637	43 637
- Dividendes à recevoir	–	13 818	13 818
Total	3 696 980	1 220 141	4 917 121

Passifs	Passifs financiers initialement à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)	Autres passifs financiers (\$)	Total (\$)
- Charges à payer	–	8 115	8 115
Total	–	8 115	8 115

g) Gestion du risque

Risque de crédit

Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015, le Fonds n'avait aucun placement en instruments de créance assortis de notations de crédit.

Risque de liquidité

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015 :

30 juin 2016	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Charges à payer	–	10 166	–
31 décembre 2015	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Charges à payer	–	8 115	–

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015, le Fonds n'avait aucun placement en instruments de créance qui était exposé au risque de taux d'intérêt.

Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader

Notes annexes propres au Fonds au 30 juin 2016 (non audité)

Risque de change

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (après couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

Devise	30 juin 2016	31 décembre 2015
Dollar américain	0,40 %	0,17 %

Au 31 décembre 2015, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, de néant (0,001 % au 31 décembre 2015).

Risque de prix

Au 30 juin 2016, environ 99 % (75 % au 31 décembre 2015) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de participation. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 261 276 \$ (184 665 \$ au 31 décembre 2015).

h) Imposition

Le Fonds a un montant de 145 792 \$ en pertes en capital nettes qui peut être porté en réduction des gains en capital des périodes futures (145 792 \$ au 31 décembre 2015).

Lysander Funds®



100 York Boulevard, Suite 501
Richmond Hill (Ontario)
L4B 1J8

www.lysanderfunds.com